

Sommaire

In memoriam – Paul Bouchet

par Pierre Lambert 765

**Les priorités de la présidence française du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe (17 mai – 27 novembre 2019)**

par Jean-Baptiste Mattéi 767

DOCTRINE

**Enfants de « djihadistes » retenus en Syrie : vers une obligation
de rapatriement en droit européen des droits de l'homme ?**

par Loïc Robert 779

La Cour de justice de l'Union européenne, juge de l'asile

par Hélène Tourard 797

**Le quarantième anniversaire de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

par Sophie Grosbon 823

CHRONIQUE

**Chronique de jurisprudence de la Cour africaine
des droits de l'homme et des peuples (2018)**

par Laurence Burgorgue-Larsen et Guy-Fleury Ntwari 851

JURISPRUDENCE

**La protection conventionnelle du domicile tombe-t-elle lorsqu'on l'invoque contre
un particulier ? La longue quête de l'horizontalisation des droits de l'homme**

(obs. sous Cour eur. dr. h., décision F.J.M. c. Royaume-Uni, 6 novembre 2018)
par Nicolas Bernard 891

**L'application de la Charia en Grèce : la fermeté incomprise
de la Cour européenne des droits de l'homme**

(obs. sous Cour. eur. dr. h., Gde Ch., arrêt Molla Sali c. Grèce, 19 décembre 2018)
par Mustapha Afroukh 925

La pénalisation des clients de prostitué(e)s devant le Conseil constitutionnel

(obs. sous Cons. const., décision Association Médecins du monde e.a., 1^{er} février 2019)
par Valérie Goesel-Le Bihan 941

**« Répondre et rassurer » : quelques enseignements à propos du premier
avis consultatif de la Cour européenne des droits de l'homme**

(obs. sous Cour eur. dr. h., Gde Ch., avis consultatif relatif à la gestation
pour autrui, 10 avril 2019)
par David Szymczak 955

**À propos de l'arrêt G.K. c. Belgique et de la vérification des pouvoirs :
reculer pour mieux sauter ?**

(obs. sous Cour eur. dr. h., arrêt G.K. c. Belgique, 21 mai 2019)
par Thibault Gaudin 979

Coup d'arrêt à Bakou

(obs. sous Cour eur. dr. h., Gde Ch., arrêt rendu dans le cadre de la « Procédure fondée
sur l'article 46, § 4, dans l'affaire Ilgar Mammadov c. Azerbaïdjan », 29 mai 2019)
par Emmanuel Decaux 997